Département de la Drôme

COMMUNE DE TAULIGNAN

Plan de zonage

PLAN LOCAL D'URBANISME

EURYECE
cabinet d'études environnement urbanisme foncier

Drôme

Allée du Rossignol
Z.I. des Bois des Lots
26 130 Saint Paul 3 Châteaux
04 75 04 78 24
fax 04 75 04 78 29

Dossier d'approbation

Fond de plan cadastral	Echelle 1 / 2 500	AR
Edition 8 novembre 2007		

Légende

UA Zone centrale dense à vocation d'habitat, de services et d'activités non nuisantes pour l'habitat

UC Zone de constructions à usage d'habitation, de services et d'activités non nuisantes pour l'habitat

UD Zone à usage d'habitation, de services et d'activités non nuisantes pour l'habitat, correspondent aux zones d'habitat résidentiel

UI Zone d'activités industrielles et artisanales

UL Zone d'équipements de loisirs

Uc Zone d'activités cultuelles

AU Zone non desservie en équipements suffisants à la périphérie de la zone réservée pour une urbanisation future ; l'urbanisation est subordonnée à une modification du PLU.

1AUa Zone urbanisable pendant la durée du P.L.U. sous la forme d'une opération d'ensemble portant sur la totalité de la zone

1AULa Zone à vocation de loisirs et d'accueil touristique, urbanisable pendant la durée du P.L.U. sous la forme d'une opération d'ensemble portant sur la totalité de la zone

A Zone Agricole protégée en raison de la richesse agronomique, biologique et économique des terres agricoles

Aa Secteur de la zone A inconstructible (Bâtiments agricoles compris) en raison d'une grande sensibilité paysagère

Ab Secteur de la zone A où les élevages hors-sols sont interdits

N Zone de richesses naturelles, inconstructible

Secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de 20% de ce programme doit être affecté à des logements locatifs sociaux (art. L123-2-d) ; ils correspondent aux zones 1AUa.

Limite de zone

Espaces boisés classés à conserver

Terrains cultivés à protéger et inconstructibles, délimités en application du 9° de l'article L.123-1.

Emplacements réservés

R.C. : commune
n° de référence

Limite d'application des marges de recul

Reculs par rapport à la voirie

Largeur de plateforme
Habitations
Autres constructions
} Reculs des constructions par rapport à l'axe de la voie

Exploitations agricoles

Plan de Prévention des Risques Inondation

Risque inondation faible

Risque inondation moyen

Risque inondation fort